Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et économie

Session 2024 • Code sujet : **24-MGDEPO1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Clause de mobilité et rupture du contrat de travail (4 questions) **Page 3**

2. Politique de concurrence et marché des télécommunications (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 5-Sujet.pdf

1. Clause de mobilité et rupture du contrat de travail

La SAS BATIBATOU souhaite affecter à Nîmes un ingénieur expérimenté, salarié à Auch, qui conteste cette décision et continue de se présenter à son lieu de travail initial. Il faut examiner les arguments susceptibles d'appuyer la rupture du contrat et ceux que le salarié peut opposer, à partir de son contrat et des textes fournis.

Question 1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits de la situation, notamment la relation de travail, la décision de changement de lieu de travail et la contestation du salarié.

La SAS BATIBATOU, représentée par sa présidente Élodie LALOUL, est l'employeur. Walid SMAIN, ingénieur recruté en 2012, est un salarié lié à l'entreprise par un contrat de travail à durée indéterminée. L'employeur décide de l'affecter de l'agence d'Auch, dans le Gers, à celle de Nîmes, dans le Gard. Le salarié conteste ce changement de lieu de travail et continue à se présenter à Auch. Le différend porte sur l'application de la clause de mobilité prévue au contrat et sur les conséquences de son refus.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> BATIBATOU est l'employeur de Walid SMAIN, salarié en CDI. Le litige concerne son affectation à Nîmes et son refus de quitter Auch.

Question 2. Développez l'argumentation juridique qui peut appuyer la rupture du contrat de travail de monsieur Walid SMAIN, à partir de la situation et des documents juridiques fournis.

Règle : selon la convention collective, le refus d'un changement de lieu de travail peut justifier un licenciement si la mobilité est prévue par une clause applicable, répond à un besoin objectif de l'entreprise et respecte un délai de prévenance raisonnable. En vertu de l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés obligent les parties.

Application : l'ouverture de l'agence de Nîmes, liée au développement de l'activité, peut constituer un besoin objectif. BATIBATOU peut aussi invoquer la clause de mobilité et le refus de Walid SMAIN de rejoindre sa nouvelle affectation. L'employeur devra toutefois établir que la clause est valable et que sa mise en œuvre est de bonne foi, avec un délai raisonnable.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur peut invoquer le besoin de l'agence et le refus du salarié, sous réserve de la validité de la clause et d'une mise en œuvre de bonne foi.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que monsieur Walid SMAIN pourrait opposer à la décision de l'employeur, en vous appuyant sur la situation et les documents juridiques fournis.

Règle : l'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2019 écarte une clause de mobilité lorsque sa zone géographique n'est pas définie précisément ou que l'employeur peut en étendre seul la portée. La convention collective exige également un besoin objectif, la bonne foi et un délai de prévenance raisonnable.

Application : le contrat prévoit initialement le Gers, puis autorise l'employeur à changer ou étendre le lieu d'exercice sans délimiter la nouvelle zone. Nîmes, dans le Gard, est hors du Gers. Le salarié peut aussi faire valoir l'éloignement d'Auch et les conséquences familiales de cette affectation pour contester le caractère raisonnable du délai et la mesure.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Walid SMAIN peut contester la mobilité : la clause ne délimite pas précisément sa zone et permet à l'employeur de l'étendre unilatéralement.

Question 4. Expliquez pourquoi le droit encadre les clauses spécifiques du contrat de travail.

La liberté contractuelle permet aux parties de prévoir des clauses adaptées à leur activité, mais elle s'exerce dans les limites de la loi et de l'ordre public. Le droit encadre donc les clauses spécifiques pour protéger le salarié contre des restrictions injustifiées de ses droits et contre un pouvoir excessif de l'employeur. Il impose notamment que le contrat soit exécuté de bonne foi. Cet encadrement concilie la protection du salarié et les besoins d'organisation de l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le droit protège les droits du salarié et limite les abus, tout en permettant à l'employeur d'organiser l'activité de l'entreprise.

2. Politique de concurrence et marché des télécommunications

Les annexes décrivent l'évolution du marché français des télécommunications, l'arrivée de Free, les prix des services mobiles et la situation des principaux opérateurs. Elles présentent également le rôle de l'État dans la régulation du secteur, l'attribution des licences et le soutien aux investissements dans les réseaux.

Question 1. Citez les différents degrés de concurrence d'un marché et donnez un exemple pour chacun d'eux.

Degré	Caractéristique	Exemple
Monopole	Un seul offreur	Les télécommunications en France avant l'ouverture à la concurrence en 1998
Oligopole	Quelques offreurs dominent le marché	Les quatre opérateurs mobiles français
Concurrence forte	De nombreux offreurs se disputent les clients	Les commerces de restauration rapide dans une ville

Le degré de concurrence dépend notamment du nombre d'offreurs et de leur pouvoir sur le marché.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Monopole : un offreur. Oligopole : quelques offreurs. Concurrence forte : de nombreux offreurs.

Question 2. Repérez les grandes évolutions des prix causées par la politique de concurrence sur le marché des services mobiles en France, en vous appuyant sur les documents fournis.

Avant l'arrivée de Free en 2012, le marché se caractérisait par des prix élevés et des ententes. L'arrivée d'un quatrième opérateur et ses offres à bas prix ont intensifié la concurrence : l'indice des prix, base 100 en janvier 2010, passe de 99 en 2011 à 89 en 2012, puis chute à 57 en 2014. La baisse ralentit ensuite et l'indice atteint 48 en 2021. La tendance s'inverse en 2022 : les opérateurs augmentent certains forfaits et la facture moyenne avait déjà progressé de 3,2 % sur un an, atteignant 16 euros au dernier trimestre 2021.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La concurrence accrue après l'arrivée de Free fait fortement baisser les prix jusqu'en 2021 ; les forfaits augmentent à nouveau en 2022.

Question 3. Présentez les deux types d'intervention de l'État sur le secteur des télécommunications à partir des documents fournis.

L'État intervient de deux façons dans ce secteur :

- **Il organise et régule le marché :** l'Arcep accompagne l'ouverture à la concurrence et l'État attribue les licences d'utilisation des fréquences. La quatrième licence accordée à Free en 2012 vise à dynamiser la concurrence.

- **Il soutient le développement des réseaux :** le Plan France Très Haut Débit appuie le déploiement de la fibre. Les investissements des opérateurs, notamment dans les réseaux fixes, passent de 7 milliards d'euros en 2014 à 15 milliards en 2021.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État régule le marché et l'accès aux fréquences, puis soutient les investissements dans les réseaux, notamment la fibre.

Question 4. Rédigez une argumentation répondant à la question : « La politique de concurrence est-elle toujours bénéfique au consommateur ? » Appuyez-vous sur vos connaissances et sur la documentation fournie.

La politique de concurrence est généralement favorable au consommateur : elle limite les monopoles et les ententes, favorise le choix et peut faire baisser les prix. Avant Free, les opérateurs ont été condamnés à 534 millions d'euros d'amende pour entente. Son arrivée en 2012 a renforcé la concurrence et fait chuter l'indice des prix mobiles, de 99 en 2011 à 48 en 2021.

Mais une baisse des prix n'est pas toujours suffisante pour garantir le meilleur intérêt des consommateurs : ils dépendent aussi de la qualité, des débits et des investissements. Les opérateurs investissent dans la fibre et la 5G, et les prix remontent en 2022. La concurrence doit donc être régulée pour préserver le choix, des tarifs accessibles et des services de qualité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La concurrence bénéficie généralement aux consommateurs, mais doit être encadrée afin de préserver des prix accessibles, la qualité des services et les investissements.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de spécialité Droit et économie du baccalauréat technologique STMG, session 2024, code 24-MGDEPO1, dure quatre heures et a un coefficient 16. Chaque partie vaut 10 points. La partie juridique étudie la mobilité d'un salarié et la rupture du contrat ; la partie économique porte sur la concurrence dans les télécommunications, les prix, la régulation et les investissements de l'État.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un contrat légalement formé s'impose aux parties et doit être exécuté de bonne foi, dans les limites fixées par la loi.
- Une clause de mobilité doit définir précisément sa zone géographique et ne peut laisser à l'employeur le pouvoir d'en étendre unilatéralement la portée.
- Après l'arrivée de Free en 2012, l'indice des prix des services mobiles chute fortement, puis se stabilise à un niveau inférieur à celui de 2010.
- L'État agit sur les télécommunications par la régulation et l'attribution des licences, et soutient notamment le déploiement de la fibre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans l'analyse juridique, distinguez les arguments de l'employeur et ceux du salarié, puis appliquez les règles aux faits précis.
- Vérifiez la précision de la zone de mobilité, le besoin objectif de l'entreprise et le délai de prévenance.
- Pour lire le graphique, tenez compte de la base 100 de janvier 2010 et repérez l'arrivée de Free en 2012.
- Dans l'argumentation économique, présentez des arguments nuancés et étayez-les par les données et exemples des annexes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser la clause de mobilité dans ce sujet ?

Vérifiez si la zone géographique est définie précisément, puis si la décision répond à un besoin objectif et respecte un délai de prévenance raisonnable. Comparez ces conditions avec le contrat et les faits.

Q : Comment interpréter le graphique des prix des services mobiles ?

La base 100 correspond au niveau des prix en janvier 2010. Suivez l'indice jusqu'en 2021 et comparez sa baisse après l'arrivée de Free en 2012 avec sa stabilisation ultérieure autour de 48.

Q : Comment organiser les deux parties pendant les quatre heures ?

Les deux parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre choisi, mais il faut répondre aux deux et indiquer la partie traitée. Chacune vaut dix points, répartissez donc votre temps entre elles.

Q : Le sujet donne-t-il un barème détaillé ou des critères précis du jury ?

Le sujet attribue dix points à chaque partie, sans détailler les points par question. Des réponses structurées, justifiées par les faits, les notions juridiques et les données des annexes économiques sont attendues.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2024/Bac STMG - Droit et économie - Session 2024 - 5-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.